

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée).
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 38 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 24 Octobre.

LA SITUATION ET LA PRESSE

JOURNAUX RÉPUBLICAINS

Le Temps. — La politique de fusion ou de concentration, comme on dit maintenant, s'impose plus fortement que jamais; si donc le ministère Brisson n'existait pas, il faudrait l'inventer. Aussi sa rentrée sera-t-elle accueillie sans surprise et sans contestation.

Il est urgent que ce ministère prenne parti, qu'il sache dès aujourd'hui ce qu'il veut dire, ce qu'il veut faire, ce qu'il veut être; en s'affirmant nettement et virilement, il ralliera à l'instant même le plus grand nombre des députés nouveaux qui arrivent sans préventions et sans prétentions et que la rude leçon du 4 octobre dispose à la sagesse et à la concorde.

La Justice. — Il ne suffit pas de dire, conclut M. Camille Pelletan: « Plus de divisions! Plus de crises ministérielles! » Il faut encore chercher à quel prix on peut éviter, utilement pour la démocratie, et les crises et les divisions. — Si l'on comptait s'entendre à cette condition, que les radicaux, à leur tour, accepteraient de se déconsidérer par les mêmes fautes qui ont perdu l'opportunisme; — la République y aurait perdu sa réserve encore intacte. — Au profit de qui, sinon des monarchistes?

Le pacte d'union ne peut donc se faire que sur des idées et sur des actes.

La Lanterne. — Nous ne voulons pas que le Tonkin et Madagascar nous fassent perdre le fruit d'un demi-siècle de lutttes, et voilà pourquoi nous crions de toutes nos forces aux nouveaux élus, à ceux du moins qui ont à cœur le maintien de la République:

Assez de sang français versé au Tonkin, assez de millions sacrifiés en pure perte, assez de sacrifices à la plus chimérique des entreprises. Liquidier notre politique coloniale est la première chose que doit faire la Chambre, dans l'intérêt de la France et de la République.

Le petit journal demande au ministère de ne jamais accepter la protection d'un homme, puis il ajoute:

« Cet homme, d'ailleurs, l'habitude étant prise, serait M. Clémenceau; M. Brisson aurait, dès lors, une riposte très nette et, je le crois, très embarrassante:

« — La place est libre; donnez-vous donc la peine de la prendre. Dieu veuille, pour le pays et pour vous, que vous y restiez plus longtemps et plus utilement que Gambetta, votre glorieux prédécesseur dans la direction sans responsabilité!

« Et nous, si le génie organisateur et réformateur se manifestait en M. Clémenceau au pouvoir, nous le proclamerions avec enthousiasme, et nous soutiendrions sa politique avec une patriotique ardeur.

Sinon, nous serons débarrassés à tout jamais de cet être insaisissable et malfaisant qui s'appelle la mouche du coche.

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

Le Gaulois a interviewé M. Maret sur la manière de voir du groupe radical, au sujet des principales questions à l'ordre du jour.

Mise en accusation:

— Croyez-vous que l'on demande, au début de la prochaine législature, la mise en accusation du ministère Ferry?

— A moins que cette proposition ne soit portée à la tribune par un monarchiste, le parti radical ne la formulera pas *ex abrupto*. La question pourra être posée incidemment, amenée par une cause que je ne puis prévoir, peut-être par une provocation de Jules Ferry, qui, loin de s'être amendé, nous revient plus impudent que jamais. Il va sans dire que je voterai cette mise en accusation; mais les opportunistes feront tout au monde pour l'écarter. Du jour où nous l'aurons votée, la scission entre eux et nous renaitra, creusant de nouveau, entre les deux grandes fractions du parti républicain, un fossé infranchissable. De toutes façons, d'ailleurs, notre alliance ne saurait être de longue durée.

Question religieuse:

— Voulez-vous la séparation des Eglises et de l'Etat?

— Oui, certes; mais je suis convaincu qu'elle ne sera pas adoptée par la nouvelle Chambre. Les ré-

publicains modérés ont besoin de l'appui du clergé, dont plusieurs membres leur rendent de grands services; car les curés sont encore très influents dans les campagnes. Ces républicains, au moment du vote, s'uniront aux monarchistes, et la motion sera repoussée. Au surplus, en admettant qu'elle fût votée au Palais-Bourbon, elle ne le serait pas au Sénat.

Expulsion des princes:

— Je connais votre opinion sur l'expulsion des princes; elle n'a pas varié?

— Assurément non. Il ne fallait pas les faire rentrer en France, voilà tout. J'estime qu'ils seraient plus redoutables s'ils résidaient à l'étranger. Si l'expulsion est demandée — et elle le sera peut-être par M. Lockroy, à l'instigation de M. Floquet, immobilisé dans son fauteuil présidentiel, — soyez convaincu que je ne la voterai pas.

Invalidations:

— Vous savez qu'on invoquera les prétendus agissements du clergé pour solliciter l'invalidation en bloc?

— En ce qui me concerne, je voterai toujours contre les invalidations. Quand le suffrage universel a prononcé, nous devons nous incliner devant ses arrêts.

Le Gaulois rapporte aussi la conversation d'un de ses rédacteurs avec M. Paul de Cassagnac:

— Quelle sera, selon vous, l'attitude de l'opposition conservatrice dans la nouvelle Chambre? a-t-on demandé à M. de Cassagnac.

— A la session dernière, j'avais réussi, avec M. de Mackau, à créer l'Union des droites, qui se composait de 60 à 65 membres environ sur 90 députés anti-républicains. Ces 65 membres de l'Union des droites étaient des royalistes et des impérialistes intransigeants.

Cette union va se réformer dès la première séance et comprendra au moins 150 membres, qui formeront le groupe de l'Alliance solutionniste; nous saurons nous incliner devant la solution possible.

Aussi le travail de classement par opinion, fait dans les journaux d'opinions diverses, est-il inexact. Il y aura 25 royalistes et 15 impérialistes,

intransigeants; tous les autres conservateurs, monarchistes ou impérialistes, tout en conservant par devers eux leurs préférences, seront solutionnistes; ils seront tous prêts à s'incliner devant l'opinion de la majorité de la France.

Le Matin. — M. Jules Simon écrit avec le bon sens et la clairvoyance qui le distinguent:

« Je ne sais pas ce qu'il faut pour nous corriger de notre opportunisme imbécile. La génération actuelle a vu la Terreur. Il paraît qu'on n'a pas fusillé assez d'otages pour qu'elle y fasse attention. Question de nombre. Une autre fois on fera mieux.

« On vous épargnera peut-être les mots de Convention et de Comité de salut public; quel que soit le nom, vous aurez la chose; et déjà Quatre-vingt-treize vous étroit.

« Continuez à annuler le Sénat et à faire consister le génie d'un ministre dans l'obéissance, et voyez si vous êtes bien loin d'une Assemblée unique, exerçant le pouvoir par ses comités.

« Mais si la majorité se prosterner ainsi textuellement devant la Montagne, vous verrez aux prochaines élections, qui seront très prochaines, tous les banes de la Chambre envahis par la droite.

« Il y a aujourd'hui quatre-vingt-douze ans, que Roques de Filhol empêcha la République de vivre.

En. — Le roi de Danemark a adressé au comte de Paris le grand-croix de l'Eléphant et une lettre affectueuse.

Congrès. — Le Congrès pour la nomination du Président de la République aura lieu le 2 décembre.

Nous publions ci-après les résultats, par commune, des élections du 4 et du 18 octobre. Nous donnons aujourd'hui l'arrondissement de Cahors.

— Avez-vous le droit de le supposer? repartit Hélène fièrement. Nous avons conclu un marché. J'en ai pesé les termes. Soyez aussi loyal à l'exécution que je le serai moi-même.

Roland interrogea avec une intonation sourde: — Et, quand je les aurai exécutés, les termes de ce marché que vous me rappelez sans cesse?...

Elle hésita:

— Plus tard... Plus tard, prononça-t-elle lentement, lorsqu'un arrêt solennel aura lavé de la tâche de sang qui la souille la mémoire du martyr de la place de Grève, eh bien...

— Eh bien?

— Heureuse du devoir accompli, reconnaissante de l'aide prêtée, il me sera permis alors de laisser s'échapper de mon âme ce que tout me commande d'y renfermer aujourd'hui.

Elle avait mis ses mains sur sa poitrine, comme pour y refouler un secret prêt à en sortir. Sa figure restait calme, froide même. Mais l'amour vibrait sur ses lèvres émus et resplendissait entre ses cils mouillés. Roland la contemplait, maintenant, avec une admiration fiévreuse.

— Hélène, fit-il, vous êtes un ange!...

Il se rapprocha, — frémissant et suppliant. La belle limonadière se leva.

— Il se fait tard, reprit-elle, et j'ai encore bien de choses à terminer...

Le jeune homme alla prendre son chapeau sur un meuble.

— Je vous quitte, dit-il. Je suis esclave et vous êtes reine.

PAUL MAHALIN.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

63

LA BELLE LIMONADIÈRE

TROISIÈME PARTIE

LA REVANCHE DE VIDOCQ

I

L'UNIFORME DU GÉNÉRAL

La belle limonadière était assise près d'une fenêtre, dans un petit salon meublé modestement d'acajou et de velours d'Utrecht. Roland se tenait debout à ses côtés et semblait sur le point de prendre congé. A travers une porte entre-bâillée, on apercevait, dans une chambre voisine, des préparatifs de départ: des tiroirs entr'ouverts et vides, une ou deux malles ficelées, des vêtements de voyage disposés sur une chaise.

La jeune fille revenait de chez Vidocq. La gravité de la conversation qu'elle avait eue avec le policier se reflétait sur sa physionomie, où l'anxiété disputait par instant la place à la mélancolie. Le jeune homme ne paraissait pas moins inquiet. Il épiait d'un œil craintif les alternatives d'ombre et de lumière qui se succédaient sur le visage de l'héritière du supplicé. Sous deux restaient silencieux.

Il faisait froid et triste dans cette pièce élevée et vaste, ainsi qu'elles sont d'ordinaire dans les vieilles maisons de ce quartier de Paris. Un rayon de soleil blafard pénétrait par les hautes croisées à vitres verdâtres, coupait d'une ligne de clarté l'ouche le carreau de briques d'un rouge luisant, et s'en venait mourir dans la cheminée, sur les chenets de laquelle un tison s'éteignait en fumée. Au dehors, le jour agonisait, gris et trouble: c'était une de ces après-midi d'hiver ternes et mornes, poignantes pour ceux qui ont quelque chagrin ou quelque ennui.

A un moment, la fillette s'éveilla de sa rêverie. Elle regarda autour d'elle et poussa un soupir.

Roland se pencha sur le dossier de son siège:

— Hélène, demanda-t-il doucement, vous repentez-vous déjà de me suivre?

La belle limonadière passa sa main sur son front, puis, elle répondit d'une voix ferme:

— Non, je ne me repends pas, puisque j'ai librement consenti, puisque je crois en vos promesses, et puisqu'en vous suivant, je marche à la réhabilitation de mon père, appuyée au bras d'un ami.

Ses yeux errèrent de nouveau par la chambre, et son accent devint moins décidé:

— Le logis où nous sommes est aussi un ami, un vieil ami, qui m'est plus cher encore depuis que le malheur s'y est assis à mon chevet et que j'y ai eu pour compagnes la solitude et la douleur. Jene le quitte pas sans regrets, et, je vous l'avouerai pareillement, car je suis franche et sincère sans appréhensions et sans remords... En partant avec vous, fais-je ce que je dois faire? Mon cœur et ma conscience disent: Oui. La raison est un sentiment que je ne saurais pas plus définir que

RÉSULTATS par Communes des Élections

du 4 et du 18 Octobre 1885.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

SCRUTIN DU 4 OCTOBRE.

SCRUTIN DU 18 OCTOBRE.

Cantons	Communes.	SCRUTIN DU 4 OCTOBRE.														SCRUTIN DU 18 OCTOBRE.						
		Volants.	Suffrages exprimés	C ^e Murat.	De Valon.	Ben Dufour.	De Lamberterie.	Rozières.	Lachèze	Talou.	Rey.	Calmon.	Capmas	Cavole-Du-moulin.	Duphénéux.	Voix perdues.	Volants.	Suffrages exprimés.	Ben Dufour.	De Lamberterie.	Rozières.	Rey.
Cahors (Nord)	Cahors	2834	2828	963	899	780	770	1709	1672	1653	1760	455	177	210	139	2817	2814	861	863	1918	1931	25
	Espère	126	126	95	85	58	26	18	12	24	47	78	24	28	9	126	126	98	92	23	37	2
	Lamagdelaine	157	157	63	52	42	23	81	80	117	94	65	5	5	2	157	152	34	31	117	119	1
	Larroque-des-Arcs	155	155	100	99	96	32	55	55	56	55	68	1	2	2	158	158	101	100	57	56	2
	Merquès	187	186	112	104	105	91	73	70	66	84	20	3	7	2	192	192	103	96	89	96	2
	Pradines	336	336	162	149	140	140	167	99	168	170	103	15	14	8	325	325	159	157	163	164	2
	Valroufié	166	166	121	110	98	78	30	35	71	52	28	3	3	3	162	162	112	112	47	51	1
Totaux.....	3961	3954	1616	1498	1319	1160	2133	2023	2155	2262	817	228	270	161	6	3932	3929	1468	1451	2414	2454	18
Cahors (Sud)	Arcambal	294	294	240	230	222	160	52	49	80	54	64	6	7	7	273	273	200	197	73	74	1
	Labastide-Marn.	236	237	182	175	160	126	24	18	40	29	105	35	15	36	232	232	185	184	41	45	4
	Montat (le)	183	183	63	52	45	36	40	30	32	94	119	34	91	92	173	173	97	98	72	74	3
	Trespoux-Rassiers	173	173	114	114	96	107	58	47	61	56	33	2	2	2	177	177	112	113	61	60	1
Totaux.....	886	887	599	571	523	429	174	144	213	233	321	75	113	135	2	855	855	594	592	347	253	9
Castelnaud	Castelnaud	965	965	474	466	413	417	466	451	459	461	120	28	26	26	933	934	522	518	439	438	2
	Cézac	133	133	107	103	100	26	23	22	21	24	94	3	2	2	125	125	98	98	27	25	2
	Flaugnac	272	272	199	199	182	163	68	68	67	68	57	5	6	5	269	269	197	196	72	69	6
	L'hospitalet	172	172	144	141	136	59	26	25	27	27	89	3	4	3	174	174	142	142	32	32	2
	Pern	233	239	134	132	75	111	100	96	96	95	80	9	6	7	233	235	91	91	130	130	2
	St-Alauzie	149	149	89	90	88	77	61	59	62	61	8	2	2	2	137	137	79	79	58	58	2
	St-Paul-Labourie	205	204	168	170	163	72	15	15	17	8	121	21	18	20	196	196	180	181	16	15	2
Totaux.....	2134	2132	1315	1306	1157	955	759	739	749	744	569	69	62	63	4	2067	2070	1309	1305	783	777	6
Catus	Boissières	183	181	83	80	66	43	95	101	78	135	39	2	4	2	182	183	72	47	105	131	1
	Calamane	117	117	66	70	60	25	46	44	41	62	43	2	1	1	116	115	53	41	62	75	2
	Catus	427	428	303	317	285	245	93	105	91	165	35	10	58	5	422	422	281	253	136	165	3
	Craissac	182	182	139	133	134	131	41	42	40	50	7	3	8	1	181	181	122	115	53	66	2
	Françoulès	191	191	165	146	128	69	15	15	69	47	85	5	5	2	180	180	138	131	34	54	2
	Gigouzac	147	147	88	83	73	33	54	59	66	93	25	2	2	2	145	145	73	62	67	85	2
	Junies (les)	204	202	129	134	85	71	41	40	53	68	81	15	80	11	202	202	143	145	50	56	1
	Labastide-du-V.	211	211	117	118	109	105	88	91	89	94	10	2	12	1	208	208	112	113	94	95	2
	Lherm	225	225	141	141	135	126	76	79	85	87	12	2	11	1	230	231	137	136	93	94	2
	Maxou	257	257	181	177	165	138	71	76	83	110	22	1	7	1	252	252	169	150	82	101	2
	Mechmont	92	92	74	74	61	26	14	17	14	29	48	1	2	2	90	90	63	59	26	31	2
	Montgesty	215	215	127	128	125	125	81	82	84	83	4	1	3	1	214	214	146	143	67	70	2
	Pontcirq	103	106	69	69	65	33	34	36	25	59	20	2	4	2	107	107	46	31	60	75	2
	St-Denis, près Catus	143	143	110	113	108	93	22	28	28	30	24	1	14	1	139	139	106	105	32	35	2
St-Médard	147	147	101	107	98	87	39	42	36	55	7	2	18	2	149	149	103	98	43	52	2	
Totaux.....	2998	2995	1915	1921	1715	1358	925	988	1004	1312	467	46	243	28	2	2966	2967	1790	1640	1130	1325	7
Cazals	Arques (les)	210	210	173	172	172	169	34	35	84	36	5	3	3	2	213	213	182	178	31	35	2
	Cassagnes	176	176	110	109	109	109	62	63	64	65	5	2	4	2	175	174	121	121	53	53	2
	Cazals	251	251	131	126	111	109	109	112	105	122	38	9	22	7	247	246	122	123	119	123	3
	Frayssinet-le-Gélat	289	289	53	53	50	232	232	233	233	6	3	5	3	2	274	274	53	52	221	230	2
	Gindou	231	231	202	201	202	200	26	27	25	28	6	2	3	2	228	228	200	197	27	29	1
	Goujounac	161	160	67	67	61	61	93	93	94	94	3	3	5	1	159	159	82	82	76	75	1
	Marmiac	309	309	167	167	166	166	134	137	138	140	5	5	7	3	308	307	151	150	155	153	1
	Montcléra	243	241	198	199	198	196	43	43	42	45	2	1	7	2	241	241	204	203	36	37	2
	Pomarde	94	94	38	40	30	28	60	57	58	60	2	2	5	2	95	95	42	43	52	53	2
	St-Caprais	90	90	62	62	60	60	25	25	25	24	8	3	3	3	90	90	61	61	28	28	2
Totaux.....	2054	2051	1201	1196	1162	1148	818	824	818	847	76	31	57	24	2	2030	2027	1218	1210	798	809	6
Lalbenque	Aujols	170	170	136	135	129	55	34	28	38	35	90	2	4	2	169	169	187	188	40	40	2
	Bach	153	153	130	129	128	126	23	6	22	23	23	1	1	1	145	146	126	125	20	19	1
	Belfort	388	388	201	175	159	149	174	4	231	209	235	7	6	6	358	355	209	207	150	153	2
	Belmont, près Lalbenque	126	126	119	118	116	106	6	4	13	6	12	1	1	1	126	126	115	113	13	11	2
	Cieunac	165	165	91	73	73	60	81	6	84	87	97	3	2	2	158	158	86	85	72	72	2
	Cremps	184	184	129	98	83	63	76	18	88	55	110	16	2	2	182	189	104	102	88	84	2
	Escamps	134	134	90	88	87	83	44	25	45	36	34	3	2	3	129	128	97	97	28	28	2
	Flaujac	129	129	114	114	108	62	13	8	11	14	57	3	5	3	132	132	101	100	21	20	2
	Fontanes	207	207	170	164	159	88	34	34	55	36	69	7	4	3	204	204	155	151	44	50	2
	Laburgade	123	123	118	97	99	9	25	1	2	1	112	4	10	4	116	116	106	73	41	8	2
	Lalbenque	530	531	326	282	273	232	121	93	234	183	200	98	12	6	508	513	203	195	226	318	2
	Mondoumerc	201	200	159	154	146	105	32	33	68	37	48	11	7	6	207	209	163	163	41	40	2
	Vaylats	233	233	209	208	202	195	30	17	27	22	19	2	2	2	227	227	206	206	16	16	2
Totaux.....	2743	2743	1992	1835	1762	1333	693	277	918	744	1106	156	63	36	2	2657	2665	1798	1745	800	868	1
Lauzès	Blars	144	144	128	98	95	78	29	17	24	24	46	25	2	2	136	136	110	110	24	28	2
	Cabrerets	232	232	219	142	121	90	12	9	103	21	130	70	1	2	230	231	194	192	28	36	6
	Cras	128	128	98	89	86	64	16	25	30	28	56	10	4	6	125	125	90	90	35	35	2
	Lauzès	143	143	119	96	90	75	21	12	36	36	65	11	6	4	139	139	94	91	38	51	2
	Lentillac	143	143	119	101	46	37															

Cantons	Communes.	Votants.	Suffrages exprimés.	C ^{te} Murat	De Valon.	Ben Dufour	De Lamberton	Rozières.	Lachitze.	Talon.	Rey.	Calmon.	Capmas.	Caviale-Dumoulin.	Duphénéoux	Voix perdues.	Votants.	Suffrages exprimés.	Ben Dufour.	De Lamberton.	Rozières.	Rey.	Voix perdues.	
Montouq	Bagat.	133	133	65	65	64	64	65	65	65	66	4	3	3	3	»	137	138	74	73	61	62	»	
	Belmontet.	108	108	77	77	75	77	28	28	28	27	7	3	3	3	»	114	114	86	87	28	27	»	
	Boulyé (le).	182	183	126	125	125	119	54	56	56	55	9	2	2	2	»	181	181	135	135	46	46	»	
	Fargues.	152	152	128	124	123	118	24	25	24	24	14	1	1	1	»	147	147	127	127	21	21	»	
	Lascabanes.	197	197	114	114	101	80	81	81	81	79	44	2	2	2	»	201	201	119	118	84	82	»	
	Lebreil.	80	80	63	62	58	59	17	16	17	20	4	»	»	»	»	119	119	82	82	37	36	»	
	Montouq.	560	560	205	199	174	190	363	362	356	366	73	19	18	14	»	571	575	181	181	371	370	13	
	Montlaurun.	65	65	55	55	52	52	9	8	9	9	6	6	2	1	»	67	67	52	51	14	15	»	
	St-Cyprien.	179	179	170	170	118	102	59	56	59	56	17	2	2	2	»	184	184	119	119	64	64	»	
	St-Daunès.	142	142	63	63	62	62	76	76	74	76	8	8	2	2	»	140	140	54	53	86	86	»	
	St-Laurent.	155	155	116	116	114	112	36	34	39	35	8	3	3	3	»	154	154	109	109	45	44	2	
	St-Matré.	81	81	31	31	31	28	50	50	50	50	3	»	»	»	»	81	81	22	22	58	58	»	
	St-Pantaléon.	175	175	115	113	110	97	60	58	60	60	21	2	2	2	»	174	174	112	111	62	61	»	
Ste-Croix.	85	85	55	57	53	54	27	28	27	28	2	»	»	»	»	83	83	50	50	33	33	»		
Saux.	97	97	53	53	53	52	40	43	42	43	6	1	1	1	»	94	94	54	55	40	40	»		
Valprionde.	153	155	91	86	64	86	63	60	66	63	28	2	1	2	»	150	150	106	104	44	43	»		
Totaux.	2546	2547	1477	1400	1377	1352	1052	1046	1053	1057	254	44	48	47	»	2597	2603	1433	1480	1033	1088	15		
Puy-l'Evêque	Duravel.	475	475	279	279	244	261	162	160	162	165	33	27	93	26	»	450	450	278	278	168	168	6	
	Floressas.	159	159	118	110	93	82	28	30	34	34	52	10	34	9	»	158	158	124	124	34	34	»	
	Grezel.	186	186	116	112	27	19	71	68	67	68	91	1	102	»	»	184	184	120	120	64	64	»	
	Lacapelle-Caban.	99	99	61	60	56	50	21	25	25	25	26	9	18	8	»	97	97	73	74	23	23	»	
	Lagardelle.	81	79	21	19	5	6	45	43	41	47	29	11	40	8	»	78	78	28	28	50	50	1	
	Mauroux.	210	210	89	86	82	78	120	119	120	119	12	3	7	2	»	217	217	95	95	122	122	»	
	Montcabrier.	247	247	113	113	110	112	125	127	127	126	11	9	11	9	»	238	238	108	108	132	131	»	
	Pescadoires.	71	71	48	50	35	27	14	14	12	13	19	4	39	4	»	72	72	54	53	16	17	»	
	Praysac.	600	599	352	345	242	112	154	142	138	144	197	94	376	90	»	640	640	411	409	229	231	»	
	Puy-l'Evêque.	660	656	379	363	327	311	240	228	229	245	136	44	124	42	»	640	640	411	409	229	231	»	
	Sérignac.	182	182	101	101	94	90	75	74	73	73	23	5	6	5	»	181	181	108	108	72	71	1	
	Soturac.	274	274	205	205	197	197	62	59	62	62	13	7	12	6	3	»	279	279	219	218	59	61	»
	Touzac.	130	130	45	46	31	24	69	68	72	70	30	10	36	11	»	129	130	53	53	76	77	»	
Vire.	155	155	108	103	100	86	38	36	37	37	15	8	34	8	»	155	155	121	120	35	34	»		
Totaux.	3529	3522	2035	1992	1643	1455	1224	1193	1199	1228	692	242	932	228	3	3	3459	3400	2700	2197	1244	1233	12	
St-Géry	Berganty.	95	95	65	55	49	44	34	13	53	32	29	1	1	1	»	93	93	52	53	40	39	2	
	Bouziès.	102	102	65	57	56	47	38	36	48	39	14	1	»	1	»	99	99	63	62	34	33	»	
	Cours.	194	194	174	148	141	110	12	13	75	36	36	5	»	»	»	188	188	108	107	79	80	»	
	Crégois.	105	105	82	71	65	42	23	24	49	22	37	»	»	»	»	97	97	79	78	16	19	»	
	Esclauzel.	129	129	111	95	91	55	16	16	58	22	43	1	1	7	»	127	127	110	109	16	18	»	
	St-Cirq-Lapopie.	355	355	221	151	166	124	133	112	215	124	108	11	5	38	»	346	346	221	220	126	125	»	
	St-Géry.	227	227	178	158	149	144	50	40	75	48	42	11	2	1	»	227	227	152	152	75	75	»	
	Vers.	257	257	191	183	171	168	61	62	80	63	27	3	9	6	»	252	252	176	177	75	75	»	
Totaux.	1464	1464	1087	918	888	734	367	316	633	386	336	33	18	59	»	1429	1429	961	958	461	464	2		

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le recensement des votes. — La commission de recensement des votes du scrutin de ballottage composée de MM. Cambres, Balhié et Brogalières, conseillers généraux, s'est réunie jeudi, à deux heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour procéder au dénombrement des procès-verbaux et établir le chiffre exact des suffrages obtenus par chaque candidat.

Voici les résultats définitifs obtenus par ce travail, opéré avec la plus scrupuleuse minutie.

Suffrages exprimés: 72,056

MM. Baron Dufour. 39,076
De Lamberton. 37,285
J. Rozières. 32,724
E. Rey. 31,015
Voix perdues. 536

En conséquence, MM. Dufour et de Lamberton ont été définitivement proclamés députés du Lot.

Postes et télégraphes. — Il sera créé, à partir du 1^{er} novembre prochain, entre Molières et la station de Réalville, coïncidant aux trains 1,131 et 1,132 de Cahors à Montauban et de Montauban à Cahors, un transport de dépêches en voiture dont la marche sera réglée ainsi qu'il suit :

Départ de Molières 4 h. m. — Arrivée à Réalville 6 h. m.
Retour de Réalville 8 h. 05 m. — Arrivée à Molières 10 h. 05 m.

Les devancements d'appel. — Le ministre de la guerre adresse aux généraux commandant les corps d'armée une circulaire relative à la répartition entre les divers corps d'armée de terre et à l'appel à l'activité des jeunes soldats de la classe 1884.

Les devancements d'appel sont ouverts à partir d'aujourd'hui pour les corps auxquels les jeunes soldats sont affectés. Pour éviter toute perturbation dans cette répartition, il ne pourra être accordé, sous aucun prétexte, de changement de destination.

Chronique militaire. — La mise en route des engagés conditionnels d'un an aura lieu le 12 novembre.

La liste des conscrits de la classe 1884 qui

bénéficieront d'une dispense de service au titre de soutiens de famille sera définitivement arrêtée le 25 octobre, dans chaque département.

— Le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de la classe de 1880, appartenant aux corps ou aux fractions de corps stationnant en Algérie et en Tunisie, seront renvoyés dans leurs foyers aussitôt après arrivée sous les drapeaux des contingents de la classe de 1884, destinés à les remplacer, c'est-à-dire vers le dix décembre.

— La Légion d'honneur vient de faire le relevé de l'effectif des anciens militaires de la République et du premier Empire, touchant la pension viagère de 250 francs concédée en vertu de la loi du 5 mai 1869.

Au 1^{er} janvier 1885, il existait encore **onze cent dix-sept** de ces vieux braves, et on a constaté que chaque année les décès de cet effectif sont d'un quart.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 25 Octobre 1885.

CONCERT DE L'ORPHÉON

AVEC LE CONCOURS DE M. BOUBÉE, comique de genre, et de M. VERNET, pianiste.

Programme

Première Partie

- 1^o *Le Dernier jour de Pompéi*, chœur chanté par l'Orphéon.
- 2^o *Val d'Andore*, chanté par M. Laucou.
- 3^o *Cré non de non !* chansonnette comique chantée par M. Boubée.
- 4^o *Riez ma belle*, chanté par M. Paul Rouquet.
- 5^o *Méditation*, pour violon avec accompagnement de piano, exécutée par M. Poudou.
- 6^o *Cavatine de la Reine de Chypre*, chanté par M. Léon Pézet.
- 7^o *J' suis chatouilleux*, chansonnette comique chantée par M. Boubée.
- 8^o *Le Comte Ory*, chœur chanté par l'Orphéon.

Deuxième Partie

- 9^o *Madrigal*, chœur nouveau chanté par l'Orphéon.
- 10^o *Le Drapeau*, chanté par M. Jules Rollés.
- 11^o *Derrière l'omnibus*, chansonnette comique chantée par M. Boubée.
- 12^o *Jérusalem*, chanté par M. Valat.
- 13^o *Andante et Polonaise*, morceau pour violon, exécutée par M. Poudou.
- 14^o *Madame Favart*, air chanté par M. L. Pézet.
- 15^o *Scène comique*, dite par M. Boubée.
- 16^o *La Patrie*, chœur couronné au concours d'Arcahon, chanté par l'Orphéon.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 18 au 24 octobre 1885.

Naissances.

Alaux, Marie, à Cavaniès.
Bro, Eloi, rue Nationale, 5.

Mariages.

Lavrut, Narcisse, et Griffoul Mélanie.
Dubarry, Bernard, et Tourriol, Marie.

Décès.

Serres, Marguerite, s. p., 80 ans, place des Carmes.
Cavalié, Louise, s. p., 33 ans, impasse Soulès.
Alaux, Marie, 2 ans à Cabessut.
Delcros, Félicité, s. p., 64 ans célibataire, à St-Valérie.
Larroque, Guillaume, ancien burrelier, 64 ans, célibataire, boulevard, Gambetta, 62.

Musique du 7^{me} de ligne.

(de 4 à 5 heures.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 25 OCTOBRE 1885.

Allégo militaire. Mohr.
L'Ambassadrice (ouverture) Auber.
Chants du Ciel (Valse) Strauss.
Les Pantins de Violette (fantaisie) Adam.
Triacra (Polka) Weldenfel.

Dernières Nouvelles

Les dangers de la situation. — Nous extrayons les passages suivants d'une correspondance adressée au *Temps* :

« Au Cambodge, la situation est des plus précaires, et en novembre ce pays sera le théâtre de nouveaux désordres. Au Tonkin, le contre-coup des massacres de l'Annam s'est fait sentir. Ici, des bandes ont dévasté la province de Binh-Thoan, et ont fait leur apparition dans la province de Baria.

« Il a fallu diriger en toute hâte de ce côté 250 hommes d'infanterie de marine et une section d'artillerie. Le mouvement, coïncidant avec le rapatriement de la classe de 1880, Saïgon s'est trouvé tellement dégarni de troupes, qu'il a fallu mettre à terre une compagnie de débarquement du *Fabert* pour le service des postes de l'arsenal.

« La confiance n'existe plus dans la colonie ; inutile de dire combien les affaires s'en ressentent, si l'on ne s'émeut pas outre mesure des rumeurs, on convient que la situation est difficile. Il est urgent de renforcer la garnison de Cochinchine et les effectifs du Cambodge, si l'on veut que la confiance renaisse dans la population. On dit qu'un vaste complot dans le but d'exterminer les européens va être mis à exécution. »

Troubles dans l'Annam. — L'Agence Havas publie les deux notes suivantes :

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 17 octobre 1885. — Texte: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: L'amiral Miot; Procession à Berck; Les événements d'Orient; Le naufrage de la « Bièvre »; L'amiral Rioumier; M. le général Boulanger; « Pavane » tableau de M. Toudouze; Madagascar; Les grandes manœuvres. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Recréations de la famille. — Gravures: M. Emile Perrin. — MM. Miot, Rioumier et Boulanger. — « Pavane » tableau de M. Toudouze. — Madagascar. — Procession à Berck. — Evénements d'Orient. — Naufragés de la « Bièvre ». — Les grandes manœuvres. — Echees. — Rébus. — Bureaux 13, Quai Voltaire, Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 129^e livraison (24 octobre 1885). — La Belgique, par M. Camille Lemoanier. Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Taylor, A. Heins, et H. Mellery. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 67^e livraison (24 octobre 1885). Texte: Hervé Plémeur, par M^{me} J. Colomb. — La chasse de Ste-Ursule, par Frédéric Dillaye. — Les véhicules du peintre. — L'école navale, par Louis Maussion. — La Jacquerie, par M^{me} de Witt, née Guizot. — Dessins: E. Zier, Mathis, P. Renouard. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 25 octobre 1885. — Louis Ollas: Le Facteur rural. — Victor Charbuliez: Le Comte Kostia (suite). — Georges Ohnet: La Grande Marnière (suite). — Paul Ginisty: Le Parapluie. — Xavier de Montépin: Jean Vaubaron (suite). — Constant Guéroult: Les Dames de Chamblas (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

St-NICOLAS, 6^e année. Sommaire du numéro 37. (22 octobre 1885). — Les Montagnes russes. — Marthe Bertin. — Un vœu réalisé. S. Blandy. — Les aventures d'un pentin. C. Berton, née Samson. — Les Farfadets. L. Margery. — Les héritiers de Montmercy. Eudoxie Dupuis. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par C. Bolez, R. Willje, A. Sandoz, Palmer Cox, Birch, Gaillard, etc., etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

La 42^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^o.

L'auteur y achève son étude de la Prusse par le classement des villes du Poyaume, d'après le chiffre de leur population et par une statistique générale.

Outre une carte historique de la Prusse, trois gravures ornent le texte: une vue générale de Marienwerder, Napoléon 1^{er} au tombeau de Frédéric-le-Grand, et les fêtes du couronnement de l'Empereur Guillaume à Königsberg.

A cette 42^e série sont joints les titres, faux-titre et couvertures des deux volumes formés par les séries parues à ce jour.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 43, (22 octobre 1885). — Chronique agricole. A. de Cérès. — L'économie rurale à l'Institut agronomique. E. Lecouteux. — Etat approximatif de la récolte de froment, de méteil et de seigle en 1885. Appréciation du produit des diverses cultures autres que le blé le méteil et le seigle. Appréciation de la production des récoltes à l'étranger. Documents officiels. — Météorologie et physique agricole. F. et H. Marié-Davy. — Les manèges à tablier. Etude mécanique, rendements, améliorations. M. Ringelmann. — La crise agricole en Angleterre. E. Méric. — Correspondance. — Revue commerciale. B. Durand. — Prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gra-

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef: Henry Sagnier. — G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N^o 863, du 24 octobre 1885: H. Sagnier. Chronique agricole. — Partie officielle. Récolte de 1885. — Sagnier. Bibliographie agricole. — Champonnois. Utilité des labours profonds pour la betterave. — Dupuy-Montbrun. L'enseignement agricole. — Dufour-Bazin. Concours des prix culturels dans la Haute-Garonne. — Prillieux. Le plum des arbres fruitiers. — F.-R. de la Tréhonnois. Voyage agricole en

Angleterre. — Gaudot. Tourteaux de marc de pommes pour l'alimentation du bétail. — Lémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Gravures noires: Bibliographie agricole. (3 fig.).

CUISINIÈRES

Risquez l'achat d'un flacon **BOULLON CIBLS**, vous ne regretterez pas votre essai. Il est indispensable dans les ménages et précieux à la campagne. Pur extrait liquide de viande de bœuf; excellent consommé instantané; parfait cuit avec les légumes.

En vente chez M. MICHAUD-LARIVIÈRE fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, à Cahors.

SUCRAGE DES VINS

Décret du 22 juillet 1885.

La Maison **Michaud-Larivière** fils, informe les vigneron du Lot et des départements limitrophes, que M le Directeur des Contributions indirectes lui a donné, conformément à la loi du 22 juillet dernier, l'autorisation de tenir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vins.

Le décret réduisant considérablement les droits, la maison Michaud-Larivière fils, fera bénéficier de cette réduction les vigneron qui voudront bien s'adresser à elle pour le sucrage de leurs vendanges.

Is n'aurait qu'à se conformer au règlement mis au vigneron par l'administration des Contributions Indirectes, règlement dont il leur sera donné connaissance.

MICHAUD-LARIVIÈRE fils, Epicerie Parisienne, 6, Place du Marché.

Tout-à-fait comme chez nous, les Journaux de toute la France publient les guérisons obtenues dans leurs départements. **Pérignat'ès Allier** (Puy-de-Dôme), le 15 mai 1885. J'avais un bourdonnement continu dans la tête, depuis que j'ai pris vos Pilules suisses, je ne ressens plus rien. Je vous prie de m'envoyer encore deux boîtes à Fr. 4.50, pour des amis, qui désirent en prendre, et je vous autorise à publier ma lettre, si cela peut être utile. H. Marchand; à Mr. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

Saisie immobilière

Adjudication fixée au VINGT-UN NOVEMBRE prochain.

Suivant procès-verbal de M. Maurel, huissier à Montcuq, en date du quatorze août dernier, en due forme enregistrée, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le 18 du même mois d'août, volume cent-un, numéros, 22 et 23.

Il a été procédé, A la requête du sieur Jean Lasbouygues, propriétaire habitant et domicilié de la commune de St-Pantaléon, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse, n^o 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Lacavalerie, propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Foussal, commune de St-Pantaléon.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés: **Biens saisis et à vendre**

1^o Une terre, située au lieu dit Le Foussal, commune de St-Pantaléon, formant le numéro 13 P du plan cadastral, section A, de contenance environ vingt ares, soixante-deux centiares. Un tiers deuxième classe, deux tiers de la troisième classe, d'un revenu de huit francs seize centimes;

2^o Une pâture, située au même lieu, section A, formant le numéro 14 P du plan, de contenance environ vingt-trois ares, onze centiares, première classe, d'un revenu de quatre francs soixante-deux centimes;

3^o Une maison, située au même lieu commune et section, formant le numéro 15 du plan. Bâtie en pierres moellons, couverte en tuiles canal,

ayant quatre tombants d'eau et ayant son entrée principale à l'aspect du Nord, cinquième classe, d'un revenu de huit francs. A côté de la dite maison se trouve une grange dont il ne reste que les quatre murs, démolis en partie, et n'ayant pas de toiture. A côté de la susdite maison et sur le derrière, se trouve une bâtisse n'ayant pas de toiture;

4^o Un sol de maison et grange, situés au même lieu commune et section, formant le numéro 15 du plan, de contenance environ de sept ares, soixante centiares, première classe, d'un revenu de six francs quatre-vingt-quatre centimes;

5^o Une terre, située au lieu dit La Vigne Longue, même commune et section, formant le numéro 16 du plan, de contenance de dix-huit ares, dix centiares environ, quatrième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-cinq centimes;

6^o Une friche, située au lieu dit Combel de Catarou, formant le numéro 17 du plan, de contenance environ quarante-six ares, quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-trois centimes;

7^o Une friche, située au même lieu commune et section, formant le numéro 18 du plan, de contenance environ cinquante-deux ares, quatre-vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-six centimes;

8^o Une vigne, située à Laplane, même commune et section, formant le numéro 19 du plan, de contenance soixante-onze ares, soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-deux centimes;

9^o Une friche, située au même lieu, commune et section, formant le numéro 20 du plan, de contenance vingt-neuf ares, dix centiares, troisième classe, d'un revenu de quinze centimes;

10^o Un bois, situé au Combel de Catarou, même commune et section, formant le numéro 21 du plan, de contenance cinq ares, trente-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-deux centimes;

11^o Une vigne, située au lieu dit Vigne Longue, même commune et section, formant le numéro 22 du plan, de contenance de un hectare, cinquante-trois ares, cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu de trente francs soixante-dix centimes;

12^o Une friche, située au même lieu, commune et section, formant le numéro 23 du plan, de contenance de quatorze ares, quatre-vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de sept centimes;

13^o Une friche, située au Pech de Labarune, même commune et section, formant le numéro 24 du plan, de contenance de trente-neuf ares, deuxième classe, d'un revenu de trente-neuf centimes;

14^o Une terre, située à Les Combes, même commune et section, formant le numéro 25 du plan, de contenance de un hectare, quarante-sept ares, cinquante-deux centiares, quatre sixième de la deuxième classe, un sixième de la troisième et un sixième de la quatrième, d'un revenu de soixante-quinze francs soixante-deux centimes;

15^o Un bois, situé au lieu dit La Garenne, même commune et section, formant le numéro 30 du plan, de contenance de soixante-cinq ares, quatre-vingt-quatre centiares, deuxième classe moitié de la troisième classe, d'un revenu de sept francs;

16^o Une pièce de terre, située au lieu dit Les Saules, formant le numéro 80, section C du plan cadastral de la commune de St-Daunès, d'une contenance approximative de dix ares, vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de trois francs six centimes.

Tous les immeubles ci-dessus, sont situés dans les communes de St-Pantaléon et St-Daunès, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot. Ils sont jadis et exploités par le sieur Lacavalerie, saisi.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le 8 septembre dernier. La publication en a eu lieu le dix-sept octobre dernier et ce jour-là l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-un novembre prochain.

En conséquence, l'adjudication des biens ci-dessus décrits, aura lieu le **vingt-un novembre prochain**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville. Elle sera faite en deux lots composés comme suit:

Le premier lot des articles un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr.

Le second lot de l'article seize du présent placard, sur la mise à prix de dix

francs, ci..... 10 fr.

Le tout en sus des charges. Il est, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour causes d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 22 octobre 1885.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: MAQSIP, receveur.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé:

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordr s de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelhart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 50; 4 kilos, 24 fr.; 8 kilos, 48 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le **ROI DES ALIMENTS** pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvallet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstruisant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1773 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient viraux ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFECTEUR.

A VENDRE UN TERRAIN

Situé sur le cours Fénélon attenant à M. Ficat.

S'adresser à M. Pouget notaire à Cahors, ou à M. Excrouzailles entrepreneur de charpente. Facilités pour le paiement.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX

PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet dernier, M. le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrerons (avec la réduction des droits), aux propriétaires et vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

JEAN CANGARDEL ET FILS.

Syndicats de Curage et d'Irrigation de la vallée de la Bave.

LIQUIDATION ADMINISTRATIVE

AVIS

Les personnes qui auraient à faire valoir des titres de créance sur les Syndicats de Curage et d'Irrigation de la Bave sont invitées à communique ces titres avant le 15 novembre prochain, à M. LESEUR, liquidateur administratif, 123, boulevard Gambetta, à Cahors.

Cahors, le 20 novembre 1885.

L. LESEUR.

Le propriétaire-gérant, Layton.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix